

Avis d'information – Acte de délégation

M.B. 17-12-2013

Les subdélégations données en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux Fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française - Ministère de la Communauté française sont publiées par le Ministère de la Communauté française sur le site Internet : <http://www.gallilex.cfwb.be>. Pour débuter la recherche sur le site GALLILEX, il faut cliquer sur «Recherche des circulaires et autres actes administratifs» et sélectionner «Recherche multicritère simple» dans la liste des options. Dans le menu déroulant de la rubrique «Nature juridique», il faut cliquer sur «Acte de délégation».

Toute personne peut obtenir à prix coûtant auprès du Secrétariat général du Ministère - Centre d'Expertise juridique - Centre de Documentation administrative - une copie des actes et documents publiés sur le site internet visé à l'alinéa 1^{er}. Ce Centre, situé boulevard Léopold II 44, à 1080 BRUXELLES, est également chargé de fournir aux citoyens un service d'aide à la recherche de documents.

